

AUCH, le 23 février 2003

Le SPMF, syndicat des apiculteurs professionnels français, considère l'interdiction de la commercialisation de l'insecticide Régent TS prise à titre conservatoire par le juge Jean Guary de Saint-Gaudens comme un tournant décisif dans la lutte que mène la profession apicole pour faire reconnaître les effets néfastes causés par les insecticides appliqués en enrobage de semences sur l'environnement. Cette interdiction souligne bien entendu la toxicité du Régent pour les abeilles, les risques pour l'environnement et pour l'homme. Mais surtout elle met en lumière les carences graves de l'Etat aussi bien en amont dans des procédures d'homologation inadaptées à l'évolution technologique des pesticides mis sur le marché, qu'en aval dans sa capacité à gérer une crise grave qui dure depuis des années. Le SPMF déplore que ce soit la justice au lieu de l'Etat qui se charge de faire respecter le « suivi post homologation » d'un écotoxique. En se basant sur :

- ▶ l'avis rendu par la commission d'étude de la toxicité en 2003 classant le fipronil (matière active du Régent) T+R26(très toxique),
- ▶ sur les études semoirs mises en place par la DRAF de Midi-Pyrénées en 2003,
- ▶ sur les résultats d'analyses d'abeilles mortes prélevées au moment des semis de tournesols ou de sa floraison. Ces tests réalisés dans le cadre du réseau de surveillance des troubles des abeilles de la DGAL présentent des doses résiduelles inquiétantes du fipronil et de ses métabolites,
- ▶ sur les récentes expertises qui concluent à des risques pour la santé humaine,
- ▶ sur l'avis négatif émis par la commission d'étude de la toxicité le 29 janvier rendu dans le cadre de l'évaluation communautaire du fipronil pour inscrire celui-ci à l'annexe 1 de la directive 91/414/CE,
- ▶ sur les premiers résultats de l'enquête prospective multifactorielle des troubles des abeilles rendus public par l'AFSSA le 6 janvier dernier montrant une pollution généralisée de l'environnement par l'imidaclopride, le fipronil, et d'autres molécules.

Le SPMF demande au ministre de l'agriculture :

- ▶ d'interdire immédiatement l'utilisation des préparations à base de fipronil.
- ▶ De rappeler les produits déjà en stock chez les agriculteurs et les revendeurs.
- ▶ De prendre enfin toutes mesures nécessaires en collaboration avec les coopératives et distributeurs de semences de façon à ce que les agriculteurs ne deviennent pas les otages d'un enjeu qui les dépasse et puissent s'approvisionner de toute urgence en semences non traitées.

Le SPMF rappelle avoir informé depuis le début des mortalités en 1995/1997, l'ensemble des partenaires agricoles des détails du dossier et avoir prévenu plus particulièrement en 2003 les syndicats agricoles de l'évolution rapide du dossier qui amènerait à un retrait des insecticides Régent et Gaucho. Il a ainsi demandé à ces structures de se positionner sur le retrait de ces insecticides ce qui aurait permis de prévenir la crise actuelle. En abandonnant le soutien à l'apiculture, les syndicats

agricoles n'ont pas défendu la cause de leurs adhérents qui sont les premières victimes du régent. Les agriculteurs, sont doublement pénalisés, en tant qu'utilisateurs de produits dangereux pour la santé et en tant que professionnels frappés par une interdiction qui intervient au plus mauvais moment : un mois avant les premiers semis.

La société BASF prétend pouvoir démontrer l'innocuité du RegentTS sur la base d'études scientifiques indépendantes. Le SPMF s'interroge sur l'indépendance de ces études, menées selon des protocoles inadaptés, qui ont été commandées et financées par Bayer et BASF de 1999 à 2003. Ces études ont été présentées au SPMF les 1er juillet et 26 novembre 2003 par le service communication de BASF. A ces occasions le SPMF a jugé ces études non significatives et pour certaines dépassées techniquement. Par ailleurs la société BASF a refusé de nous fournir une copie écrite de ces travaux pour pouvoir construire un débat serein autour d'arguments scientifiques et techniques. Ajoutons enfin que les apiculteurs spécialisés sur ces questions ne sont jamais associés, ni aux protocoles, ni aux expérimentations de terrain.

Le SPMF dénonce la stratégie de lobbying des sociétés BASF et BAYER qui esquivent le débat de fond avec la société civile. La complexité technique de ces dossiers contraste avec la communication simpliste portée par leurs dirigeants ou avocats pour se défendre et se justifier. Le SPMF dénonce aussi la fuite en avant de ces multinationales alors que tout les accable dans un dossier patiemment construit par les apiculteurs professionnels. La campagne de communication lancée par l'UIPP dans les journaux spécialisés est jugée particulièrement choquante dans un contexte aussi difficile et incertain pour les agriculteurs et les apiculteurs, mais aussi au regard de la santé publique.

Le SPMF, s'il prend acte du soutien de Philippe DeVilliers, déplore le silence assourdissant de la plupart des autres leaders politiques. La situation actuelle résulte de l'abandon du suivi des homologations par les responsables politiques depuis 20 ans, les homologations des pesticides étant gérées par les hauts fonctionnaires de la DGAL. Enfin le SPMF, au-delà de toute récupération politique, rappelle que ce dossier repose entièrement sur le travail technique d'apiculteurs professionnels regroupés au sein de la coordination des apiculteurs, en particulier M. Ph. Vermandère.

Président : Gérard SCHIRO.
Chambre d'agriculture du Gers
Chemin de la Caillaouère –BP 161
32003 AUCH CEDEX
Tél : 05 62 61 77 95
Fax : 05 62 61 77 28
E-mail : Spmf@gers.chambagri.fr